



Le mardi 29 juin 2010 à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire.

Date de la convocation : le 23 juin 2010 - Nombre de membres en exercice : 33

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, Mmes Christiane DECANTER, Pierrette MAILLARD, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Marguerite LEBLANC, M. Eric DESREUMAUX, Mme Anne-Catherine DERVILLE, MM. Alain FAUVARQUE, , Adjoints au Maire, M. Etienne LEFEBVRE, Mmes Jeannine DELOMBAERDE, Marie-Paule LEPERS, Edith MINNE, M. Pierre BOURGOIS, Mmes Colette GRASER, Marie-France TAILLEFER, MM. Claude LAMARCQ, Xavier BASSELET, Stéphane DELANNOY, M. Didier DUPE, Mme Nathalie HERBAUX, M. Alexandre MEZIERE, Mme Martine SOINNE, Melle Juliette KOWALSKI, M. Mario GONZALEZ, , M. Jean-Max LEFEBVRE

Absents excusés (avant donné pouvoir) : M. Pierre ZIMMERMANN (à M. Alain FAUVARQUE), M. Xavier RUYANT (à Mme Anne-Catherine DERVILLE), Mme Danièle PETIT (à Mme C. DECANTER), Mme Béatrice TONNEAU (à M. Bernard JEAN-BAPTISTE), Mme Séverine BRUNEEL (à M. Mario GONZALEZ)

Absents excusés : MM. Dominique SERGENT, Yves ROOSES

Absent : M. Jean-Pierre LEMAI

N° 10-3-7

Intercommunalité

SIVOM ALLIANCE NORD-OUEST

Création d'un groupement de
commandes pour la passation d'un
marché de services

Modification

Rapport de M. le Maire,

Pour procéder à la mission d'analyse stratégique (juridique, technique et financière) en vue de la renégociation au contrat pour l'établissement et l'exploitation du réseau câblé du SIVOM Alliance Nord-Ouest et des villes de La Madeleine et Bondues, vous avez autorisé par délibération du 16 mars 2010 (n° 10-1-34), la création d'un groupement de commandes, conformément à l'article 8 du code des marchés publics, entre les différents opérateurs du projet.

Depuis, la ville de Marcq-en-Barœul a émis le souhait de rejoindre également ce groupement.

Par conséquent, il vous est proposé de confirmer votre accord sur la convention de groupement de commandes modifiée pour intégrer la ville de Marcq-en-Barœul et d'autoriser M. le Maire à la signer.

Les autres dispositions contenues dans notre délibération restent quant à elles inchangées.

Travaux préparatoires
C.A. du 15 juin 2010
Commission Générale du 22 juin 2010

Le conseil
Adhère à la proposition ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil
Certifié conforme
Le Maire